



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-quatre,  
Le six juin à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 24/05/2024

Date d'affichage : 24/05/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 14
- votants : 20

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 16
- procurations : 8
- **nombre total de voix exprimées : 24**

#### Etaient présents :

Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Franck VILLEMMAIN.

#### Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Pascal GODIN, Boris LOICHOT, Elisabeth REDOUTEY, Pierre VAUFREY, Christelle VUILLEMIN.

#### Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Christian MOREL, Daniel PRIEUR.

#### Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,  
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE,  
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMMAIN,  
Elisabeth REDOUTEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,  
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Bernard JACQUET,  
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Catherine ROGNON.

Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Les membres du bureau approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Les membres du bureau approuvent le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité (7 mars 2024).

**Objet : DE2024-12 : Panneaux entrées de communes**

Les communes comprises dans l'aire d'un Parc naturel régional, ont vocation à signaler après leur panneau d'entrée d'agglomération leur appartenance au Parc naturel régional par un panneau E33b, implanté après le panneau d'entrée d'agglomération.

Plusieurs tailles proposées, dont 1300 cm x30 cm qui semble la plus appropriée.

La Région, dans la présentation du plan d'actions 2024 participe à hauteur de 70% de la dépenses HT pour un montant de 30 996 €.

Etapas de l'action :

- Faire une commande groupée avec plusieurs points de livraison
- Recenser le nombre de panneaux nécessaires par communes
- Faire refaire un devis avec la fourniture des deux poteaux (en cours)
- Déposer la demande de subvention sur le site de la Région
- Passer la commande
- Enlèvement et pose des panneaux par les communes. 6 points de livraison : Morteau, le Russey, Maiche, Saint Hippolyte, Sancey, Orchamps-Vennes.

Le Parc procédera à une opération pour compte de tiers. Les deux premiers panneaux sollicités par chacune des communes seront pris en charge à hauteur de 70 %, les suivants en fonction du reliquat de subvention. Les communes qui ne souhaiteraient pas bénéficier de cette opération pourront acquérir les panneaux plus tard à leur charge.

**Après en avoir délibéré, le bureau décide :**

- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 30 996 € ;**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses relatives à cette action et à signer les marchés.**

**Approbation à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
le Président  
Denis LEROUX



**Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur**

  
**Yannick NANCY**